

RAPPORT ANNUEL 2010 - 2011

ENSEMBLE AU CŒUR DE L'ACTION

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA DIRECTION

- 3 Message du président du conseil d'administration
- 4 Message de la présidente-directrice générale

REVUE DES ACTIVITÉS

- 5 Faits saillants de l'année 2010-2011

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 13 Plan d'action de développement durable 2009-2013

GOVERNANCE

- 22 Rapport du conseil d'administration
- 23 Rapports des comités du conseil
- 24 Membres du conseil d'administration
- 26 Code de déontologie des administrateurs
- 28 Membres du comité de direction

ÉTATS FINANCIERS

- 29 États financiers

VISION

FAIRE DU QUÉBEC UN MODÈLE DE GESTION NOVATRICE ET DURABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, POUR UNE SOCIÉTÉ SANS GASPILLAGE.

MISSION

AU CŒUR DE L'ACTION, RECYC-QUÉBEC FAVORISE LA RÉDUCTION À LA SOURCE, LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFLUENCE LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION.

ACRONYMES

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
ACV	Analyse du cycle de vie
CRD	Construction, rénovation, démolition
CRM	Contenant à remplissage multiple

CRU	Contenant à remplissage unique
ÉPA	Équivalent de pneus automobiles
ICI	Industries, commerces, institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles

RDD	Résidus domestiques dangereux
RÉP	Responsabilité élargie des producteurs
SIQ	Société immobilière du Québec
VERRR	Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Depuis 1990, la société d'État RECYC-QUÉBEC joue un rôle de premier plan dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au Québec. Vingt ans passés à mettre tout en œuvre pour faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable.

La dernière année aura été assez particulière, en raison principalement d'un projet de loi visant la modification de la structure législative de RECYC-QUÉBEC. Cette situation a amené la direction à orienter en conséquence certains de ses projets et certaines de ses actions. Depuis la confirmation du maintien de son statut de société d'État, RECYC-QUÉBEC redouble d'efforts pour sensibiliser l'ensemble du Québec à éviter le gaspillage et à faire siennes les valeurs liées au développement durable.

Cet objectif et cette vision poussent l'ensemble de l'organisation à se dépasser. En consultant les pages qui suivent, il est facile de constater que les efforts mis en place portent fruit. L'expertise de RECYC-QUÉBEC est une valeur ajoutée pour le Québec et les résultats sont tangibles.

L'expertise de RECYC-QUÉBEC est une valeur ajoutée pour le Québec et les résultats sont tangibles.

Les prochaines années apporteront avec elles d'importants défis, de nombreuses occasions pour les Québécois de faire de grandes choses, justifiant d'autant plus le rôle de RECYC-QUÉBEC. Pensons seulement à la gestion des matières organiques, enjeu névralgique de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015, puisqu'on y vise le recyclage de 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. Dans cette même politique, on souligne l'importance de la connaissance, de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation, ces quatre sujets relevant notamment du mandat de RECYC-QUÉBEC.

RECYC-QUÉBEC, c'est d'abord et avant tout les gens qui la composent et tous les partenaires qui interagissent avec elle. La dynamique qui s'établit ainsi, faite de respect, de détermination, de vision et d'espoir, l'amène à être un acteur incontournable du développement durable sous toutes ses formes. J'insiste donc pour remercier tous les employés ainsi que tous les gestionnaires et partenaires que j'ai eu le privilège d'y côtoyer au cours des dernières années.

En terminant, je tiens à adresser mes meilleurs vœux de succès à madame Johanne Gélinas qui me succède à titre de présidente du conseil d'administration. Son expérience, riche et pertinente, soutiendra fermement la mission de RECYC-QUÉBEC. Et aussi, je désire particulièrement remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur générosité, leur disponibilité et leur travail acharné, trop souvent passés sous silence.

Je leur souhaite, ainsi qu'à l'ensemble des employés, gestionnaires et partenaires, de continuer à multiplier les réussites dont ils pourront être fiers. Nous sommes au bon endroit, au bon moment. C'est le Québec tout entier qui, ultimement, en bénéficie.

M^e JOSÉ P. DORAIS
Président du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



Je signe aujourd'hui avec fierté le message du rapport annuel 2010-2011 de RECYC-QUÉBEC. Voilà déjà deux décennies que nous jouons un rôle capital dans la gestion des matières résiduelles au Québec et cette année aura été particulièrement chargée à plusieurs niveaux.

L'année 2010-2011 a certainement été mémorable car elle a été l'occasion de la première tournée *Ensemble au cœur de l'action*, une innovation mise de l'avant pour souligner les 20 ans de la Société. Dans les treize régions visitées, cette tournée a favorisé des rencontres avec près de 500 personnes à l'occasion d'une quinzaine de tables rondes qui nous ont permis d'échanger avec les acteurs du milieu et de rendre RECYC-QUÉBEC encore plus présente sur le terrain partout au Québec. Ainsi, élus municipaux (dont 23 maires et préfets) et responsables de la gestion des matières résiduelles nous ont fait part de leur réalité afin que nous puissions travailler ensemble à l'élaboration d'outils adaptés à leurs besoins.

Cette tournée était jumelée à une remise d'attestations du programme ICI ON RECYCLE! accordées aux entreprises de chaque région qui ont atteint le niveau 3 « Performance ». Ce programme, qui vise à reconnaître les établissements ICI (Industries, Commerces, Institutions) ayant réalisé certains objectifs particuliers de mise en valeur, a d'ailleurs connu un succès éloquent cette année. Tous niveaux confondus, on compte 245 inscriptions de plus en 2010-2011 que l'année précédente! Preuve que les entreprises québécoises s'engagent de plus en plus à poser des gestes concrets.

L'année qui se termine a été singulière à plusieurs égards, étant donné le questionnement lié à l'avenir de RECYC-QUÉBEC. Malgré ce contexte, nous sommes parvenus à mener plusieurs projets d'importance à terme. Pensons aux quatre programmes que nous administrons afin d'atteindre les objectifs de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles présentée cette année. Ou encore, au lancement de la première Charte des matières recyclables de la collecte sélective du Québec. Sans oublier l'élaboration de la première certification de produits à contenus recyclés développée avec l'expertise du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Chacun de ces projets est mené, comme toujours, dans un esprit d'ouverture envers nos différentes clientèles et partenaires, ce qui nous donne toutes les raisons d'être fiers!

Je ne pourrais terminer sans témoigner toute ma reconnaissance aux employés de RECYC-QUÉBEC. Leur engagement envers la mission de la Société est essentiel à son succès. Je tiens donc à adresser, à chacun, mes profonds remerciements. Un merci tout aussi sincère à nos partenaires qui, par leur remarquable collaboration, contribuent à l'atteinte de nos objectifs. Finalement, je ne peux passer sous silence l'implication des membres du conseil d'administration. Ils s'acquittent de leur rôle d'ambassadeur de RECYC-QUÉBEC d'une manière on ne peut plus impressionnante.

Permettez-moi d'ailleurs de souligner le travail exceptionnel de M^e José P. Dorais qui, à titre de président du conseil d'administration, a apporté son expérience et sa rigueur à la Société pendant plus de quatre ans. Son soutien indéfectible m'a permis de mener à bien mes responsabilités et je l'en remercie.

Toutes ces personnes, réunies, nous permettent de continuer à œuvrer avec confiance afin que RECYC-QUÉBEC soit plus que jamais au cœur de l'action!

GINETTE BUREAU
Présidente-directrice générale

Nos projets sont menés dans un esprit d'ouverture envers nos différentes clientèles et partenaires.

AU CŒUR DES RÉALITÉS

COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)

L'année est marquée par un travail concerté avec le MDDEP. L'apport complémentaire des expertises spécifiques de chacun a vraiment été mis à profit, notamment par la création de groupes de travail, afin de toujours améliorer les services. De nombreuses rencontres avec les partenaires, des lancements de programmes et des événements de l'industrie ont aussi jalonné les douze derniers mois.



COMITÉ SUR LE BOIS

Confronté au manque de débouchés pour le bois récupéré par les centres de tri de résidus de Construction, Rénovation, Démolition (CRD), RECYC-QUÉBEC a entamé une démarche, à la fin de 2010, afin de dresser le portrait de la situation et d'identifier des avenues de solutions possibles. Des rencontres et la réalisation de trois études ont mené à l'établissement d'un plan d'action et à la création d'un comité de coordination qui verra à sa réalisation. L'annonce de l'interdiction d'enfouir le bois dès 2014 est un des éléments qui sera examiné dans le cadre d'une étude de l'offre et de la demande de bois de CRD récupéré.

COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Ce comité est constitué d'une trentaine d'intervenants représentant l'ensemble des maillons de la filière des matières recyclables de la collecte sélective au Québec. Le plan de travail comprenait seize actions. L'une d'elles a été l'adoption d'une Charte des matières recyclables de la collecte sélective du Québec lancée par le ministre à l'automne 2010.

COMITÉ POLYSTYRÈNE

Ce comité, piloté par Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le Conseil patronal de l'environnement du Québec, a vu le jour en janvier 2010. Son mandat: proposer des solutions et des actions concrètes liées à la collecte, au tri et au recyclage du polystyrène. Deux projets pilotes portant sur la récupération et le recyclage du polystyrène ont été mis en place, l'un dans un point de dépôt volontaire et l'autre dans un centre de tri.

COMITÉ CENTRES DE TRI ET RECYCLEURS

Un comité restreint, composé de centres de tri et de recycleurs, a été créé à l'automne 2010. Son mandat est de favoriser les discussions sur leurs enjeux et besoins respectifs dans un souci de collaboration accrue et de développement de leurs relations d'affaires.

COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS POUR LES COMPOSTS

Les membres de la filière sur les matières organiques de RECYC-QUÉBEC ont constitué un comité dédié au développement des marchés pour les composts et autres produits issus de la valorisation des matières organiques. L'objectif du groupe de travail est d'identifier les axes d'interventions et de prioriser les mesures à implanter afin de développer les marchés pour ces produits dans différents secteurs d'activités dont l'horticulture et l'aménagement paysager, l'agriculture et d'autres marchés émergents.



POUR PLUS DE DÉTAILS:
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

SITE WEB SUR LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit le traitement de 60 % des matières organiques pour 2015 et, dans un horizon de dix ans, le bannissement complet de ces matières à l'élimination. Afin d'atteindre ces objectifs, RECYC-QUÉBEC a conçu et développé un site web d'information sur la gestion des matières organiques. Cet outil permet aux gestionnaires des municipalités québécoises de moins de 100 000 habitants d'évaluer et de choisir le scénario le mieux adapté à leurs besoins.

- Quatre scénarios de récupération et de mise en valeur des matières organiques adaptés au contexte régional
- Exemples d'implantation réussie
- Capsules d'information portant sur les outils de collecte, les gaz à effet de serre et la gestion des odeurs

Consultez le site à l'adresse suivante: <http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca>



PORTAIL MUNICIPAL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Créé par RECYC-QUÉBEC afin de faciliter l'échange d'information avec le milieu municipal, le Portail permet de recueillir les données servant à calculer les compensations versées pour la collecte sélective. Grâce à cet outil, les coûts de la collecte sélective ont ainsi pu être calculés pour les années 2007, 2008 et 2009. Une seconde phase de développement du Portail est actuellement en préparation. L'information sur d'autres matières en provenance du secteur municipal pourra alors y être intégrée telles que les matières organiques, les encombrants et les résidus domestiques dangereux (RDD).



RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

En décembre 2010, un montant de 46,6 M\$ a été distribué aux organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation aux municipalités pour la collecte sélective des matières recyclables. Cette somme était attribuée pour l'année 2008. Par ailleurs, l'entente sur les coûts nets des services de collecte sélective pour l'année 2009 a été conclue le 3 novembre 2010. Cette entente a été signée par les parties impliquées, soit la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'agglomération de Montréal, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC.

NOUVEAUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

À la suite du dévoilement de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du premier plan d'action quinquennal (2011-2015) qui l'accompagne, quatre nouveaux programmes ont été lancés par RECYC-QUÉBEC :

- Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés
- Économie sociale et mobilisation des collectivités
- Performance des ICI (Industries, Commerces et Institutions) dans la gestion des matières résiduelles
- Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective



PERFORMANCE DES CENTRES DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2011 a été modifié en début d'année 2011. En plus d'un nouveau nom – Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective –, il bénéficie maintenant d'une enveloppe bonifiée à 11 M\$ et son échéance a été reportée à la fin de 2015. Depuis sa mise en place, 26 projets ont déjà été acceptés.



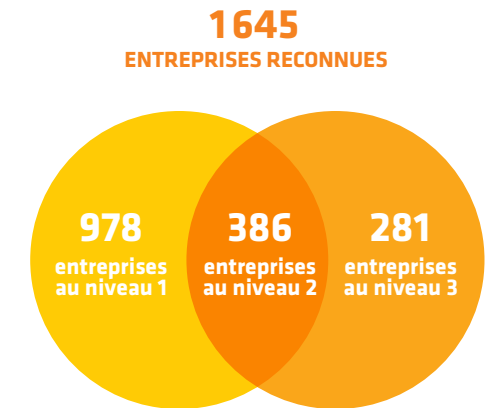
ICI ON RECYCLE !

Le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! vise à souligner les efforts des industries, des commerces et des institutions (ICI) ayant intégré une saine gestion des matières résiduelles à leurs opérations.

En 2010-2011, au total 1 645 participants sont inscrits à l'un des trois niveaux :

- Niveau 1 – Engagement
- Niveau 2 – Mise en œuvre
- Niveau 3 – Performance.

119 nouvelles inscriptions au niveau 3, pour un grand total de 281 établissements reconnus au niveau le plus exigeant du programme.



MISSION ZÉRO DÉCHET ÉLECTRONIQUE

Le projet Mission Zéro Déchet Électronique offre une option de récupération facile et accessible aux consommateurs.

Ce projet, qui résulte du partenariat entre RECYC-QUÉBEC, le réseau des Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) et les magasins Bureau en Gros, a été renouvelé pour une quatrième année. De plus, un programme de communication plus pointu a été intégré afin d'en accroître la visibilité auprès des consommateurs.

En 2011, Mission Zéro Déchet Électronique a remporté un prix Phénix au plus prestigieux concours en environnement du Québec.



TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER

Depuis quatre ans, RECYC-QUÉBEC appuie la Table pour la récupération hors foyer qui favorise et approuve des projets de récupération dans les aires publiques municipales. Cet organisme à but non lucratif est composé de partenaires des secteurs public, privé et associatif. www.tablehorsfoyer.ca

PROGRAMME VISEZ JUSTE !

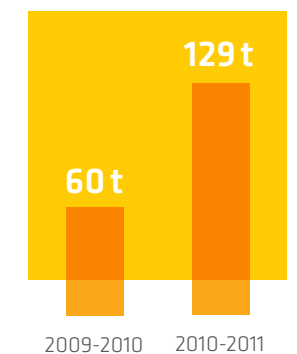
Conçu spécifiquement pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec, le Programme VISEZ juste! est actuellement implanté dans 177 édifices. Près de 54 000 employés de l'État ont accès à ce programme de gestion des matières résiduelles.

VISEZ juste!

AU COURS DE L'ANNÉE 2010-2011:



Plastique, verre et métal récupérés (tonne)



POUR PLUS DE DÉTAILS:
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



CONSIGNE

Au Québec, il existe deux systèmes de consignation pour les contenants. L'un, privé, est géré par les brasseurs et touche seulement les contenants à remplissage multiple (CRM). L'autre, créé en 1984, concerne la consignation et la récupération des contenants à remplissage unique (CRU). Son fonctionnement est assuré par des ententes entre les brasseurs, les embouteilleurs de boissons gazeuses, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et RECYC-QUÉBEC.

De nouvelles ententes

L'année a été marquée par la signature de nouvelles ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des CRU tant pour l'industrie de la bière que pour celle des boissons gazeuses. Les négociations se sont déroulées avec les représentants des deux secteurs permettant ainsi d'établir une meilleure concertation des parties et d'entamer une amélioration des activités de récupération.

LES ENTENTES COMPORTENT NOTAMMENT DES OBLIGATIONS PLUS PRÉCISES SUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION AFIN D'AUGMENTER LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE.

Le coût et la rareté relative des matières incitent les entreprises à réduire la quantité de matière utilisée dans leurs contenants.

Quelques chiffres

En 2010, la gestion des contenants à remplissage unique, c'est :

- 1,6 milliard de contenants de bière et de boissons gazeuses consignés
 - 472 millions de contenants de bière
 - 1,15 milliard de contenants de boissons gazeuses



RÉCUPÉRATION ET VALORISATION DES PEINTURES ET DES HUILES USAGÉES

Les programmes mis en œuvre par l'industrie et les organismes agréés par RECYC-QUÉBEC, Éco-Peinture et la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), ont permis de récupérer et de valoriser des quantités très importantes de peintures, d'huiles, de contenants de ces deux produits et de filtres. Ces programmes font figure de référence dans le domaine.

Les rapports annuels des organismes agréés peuvent respectivement être consultés sur les sites Internet d'Éco-Peinture et de la SOGHU aux adresses suivantes : www.ecopeinture.ca et www.soghu.com.

1,1
milliard de
contenants
récupérés

=

68%
des contenants
mis sur le
marché



TABLE DE CONCERTATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES VÉHICULES ROUTIERS

Forum de concertation pour tous les enjeux environnementaux liés à l'automobile, la Table coordonne, entre autres, le programme de reconnaissance Clé verte. Ce programme est consacré aux propriétaires garagistes qui respectent non seulement les normes exigées par la réglementation en vigueur mais qui mettent aussi en œuvre les bonnes pratiques environnementales assurant une gestion optimale des activités de leurs ateliers automobiles.

505
ATELIERS
INSCRITS

135
ATELIERS
CERTIFIÉS

370
ATELIERS
EN VOIE DE L'ÊTRE

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

L'année 2010-2011 a marqué une étape charnière dans le projet de règlement fondé sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (RÉP). L'objectif de ce projet est de responsabiliser les entreprises par la mise en place de programmes de récupération et valorisation des produits qu'elles mettent sur le marché. Cette réglementation, qui s'inspire des dispositions relatives aux huiles et aux peintures usagées, vise de nouveaux produits tels que :

- Les équipements électroniques
- Les piles et batteries
- Les lampes fluorescentes

À cet effet, RECYC-QUÉBEC a investi beaucoup d'énergie à mettre sur pied des consultations constructives avec les parties prenantes pour ainsi atteindre les objectifs environnementaux tout en tenant compte de la réalité économique.

RECYC-QUÉBEC a donc recueilli un ensemble d'informations auprès d'autres instances politiques, gouvernementales et industrielles afin de bénéficier de leurs expériences et d'établir des étalons comparables pour les entreprises en affaires ici. Nous avons également tenu des rencontres formelles sur la RÉP avec l'Europe, les États-Unis et l'Ouest canadien qui ont permis de déterminer des points de comparaison sur la performance respective des systèmes et de définir une approche cohérente pour le Québec.



Depuis le début des programmes,
140 M
de pneus ont été
récupérés, recyclés
et valorisés
au Québec

GESTION DES PNEUS HORS D'USAGE

Le programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012, c'est :

Plus de
7,8 M
d'épa par année
(équivalent pneus
automobile)

96 %
ont été recyclés
4 %
ont été destinés
à la valorisation
énergétique

Le réseau comprend :

- Six transporteurs
- Plus de 11 000 points de récupération
- 17 régions administratives du Québec

Le programme de vidage a permis de récupérer environ 1,3 million de pneus des lieux d'entreposage à l'échelle du Québec. Grâce à des efforts considérables, le Québec a réussi à éliminer presque entièrement les lieux d'entreposage des pneus, dont certains sites qui en contenaient plusieurs millions. En dix ans, ce sont plus de 43 millions de pneus (épa) qui ont disparu du paysage québécois, dont 1,3 million dans la dernière année seulement.

PNEUS RÉCUPÉRÉS

43 M
en 10 ans

1,3 M
la dernière année

POUR PLUS DE DÉTAILS :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

AU CŒUR DES BESOINS

PROGRAMMES DE CERTIFICATION

RECYC-QUÉBEC a mandaté le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) afin d'élaborer deux programmes de certification. La Société sera détentrice de la marque de certification et assurera la promotion de la certification des sacs de plastique recyclables ainsi que celle portant sur les produits à contenu recyclé.

6,9 M
de tonnes de
matières
recupérées

RAPPORT SUR LE POSITIONNEMENT FACE AU MARCHÉ DU CARBONE

Les résultats d'une étude sur les différentes activités de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles pour l'année 2008 ont été livrés au cours du dernier exercice. Dans ce cadre, l'analyse comparative des réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) révèle que :

6,9 M de tonnes de matières résiduelles ont été détournées de l'élimination pour être récupérées et mises en valeur, ce qui a permis d'éviter l'émission de 7,8 Mt équivalent CO₂.

7,8 Mt
équivalent CO₂
évités

FICHE D'INFORMATION SUR LES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES DE LA RÉCUPÉRATION ET DE LA MISE EN VALEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Une nouvelle fiche d'information apparaît sur notre site web. Elle présente, entre autres :

- La valeur au marché des matières récupérées en 2008
- L'importance relative des segments de l'industrie
- Les emplois liés à l'industrie
- La valeur économique des bénéfices environnementaux

ANALYSES DE CYCLE DE VIE

RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), a réalisé plusieurs analyses de cycle de vie (ACV) dans divers secteurs d'activités.

- **RECYC-QUÉBEC a ainsi dévoilé en grande première les résultats d'une ACV environnementale et sociale portant sur le réemploi et le recyclage du matériel informatique en fin de vie.**
- **Les résultats d'une ACV environnementale des différents contenants de bière présents sur le marché québécois ont également été publiés.**



ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

En 2010, RECYC-QUÉBEC s'est associée à Éco Entreprises Québec afin de réaliser une nouvelle étude de caractérisation du secteur résidentiel. Les résultats permettront de mieux connaître la quantité et la composition des matières résiduelles générées dans ce secteur mais, également, son évolution au cours des dernières années.

POUR PLUS DE DÉTAILS :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



HUIT BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES OFFERTES À DES ÉTUDIANTS POUR DES TRAVAUX ET RECHERCHES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Six bourses de niveau maîtrise d'un montant de 3 000 \$ chacune
- Deux bourses de niveau doctorat d'un montant de 6 000 \$ chacune

Quatorze projets, totalisant une aide financière de 54 000 \$, ont été retenus depuis la création de ces bourses il y a deux ans.

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EXPÉDIÉES À L'ÉLIMINATION

La Société a entrepris cette étude, une première au Québec par son ampleur, dans le but d'apporter des réponses aux objectifs quantitatifs du plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

- **22 lieux d'élimination et cinq centres de transfert de matières résiduelles seront inclus à l'étude**
- **Plus de 7 000 camionneurs seront interrogés afin de mieux connaître la provenance des matières**
- **Environ 700 échantillons de matières, représentant environ 90 tonnes, seront prélevés et triés**

Les données de cette étude, qui sera réalisée en 2011 et 2012, contribueront également à la réalisation des prochains Bilans de la gestion des matières résiduelles au Québec.

RECYC-QUÉBEC croit que les jeunes et l'école peuvent devenir une force sociale importante afin de changer les comportements. C'est pourquoi la Société a investi 228 000 \$ dans le milieu de l'éducation.

ÉTABLISSEMENTS VERTS
BRUNDTLAND (ÉVB)

PLUS DE
1 300
ÉTABLISSEMENTS

CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC
D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE (ENJEU)

51 COLLÈGES DONT
22
AU NIVEAU EXCELLENCE

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES
ÉCOLES ENTREPRENEURIALES
ET ENVIRONNEMENTALES
(RQÉE)

65
ÉCOLES PRIMAIRES

ÉDITION 2010-2011 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISIONS L'ÉDUCATION
À LA RÉDUCTION À LA SOURCE, AU RÉEMPLOI ET AU RECYCLAGE (VERRR)

33
PROJETS ACCEPTÉS
POUR LE VOLET RÉGIONAL

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES
CENTRES DE FORMATION
EN ENTREPRISE
ET RÉCUPÉRATION (CFER)

21
ÉCOLES-ENTREPRISES

13
PROJETS ACCEPTÉS POUR LE VOLET
SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION
DES DÉCHETS (SQRD)

TOURNÉE ENSEMBLE, AU CŒUR DE L'ACTION



Cette tournée a été l'occasion de rencontres avec plus de 500 personnes: élus municipaux, intervenants concernés par la gestion des matières résiduelles et partenaires de RECYC-QUÉBEC. Mme Bureau, la présidente-directrice générale, a également procédé à la remise des attestations de niveau 3 « Performance » et des mentions spéciales de réduction à la source du programme ICI ON RECYCLE!

500
PERSONNES RENCONTRÉES

RECYC-QUÉBEC consacre des efforts constants à ce que ses employés demeurent motivés et compétents.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le tableau de bord des ressources humaines permet de mesurer plusieurs indicateurs de performance et d'établir des cibles annuelles. Pour l'année 2010-2011, l'ensemble des cibles de performance a été atteint et dépassé, notamment:

10
employés ont bénéficié de promotion et de transfert

95,9%
investissement en formation et perfectionnement

ÉQUITÉ SALARIALE

Au cours de la dernière année, RECYC-QUÉBEC a mis sur pied un comité de représentants des employés et de l'employeur afin d'assurer le maintien de l'équité salariale. Deux exercices distincts ont ainsi été réalisés pour les employés syndiqués et pour les non-syndiqués.

ÊTRE ACCESSIBLE

RECYC-QUÉBEC multiplie les moyens afin de rejoindre et d'informer efficacement la population, avec cette année des résultats probants:

- Plus de 10 000 abonnés à notre bulletin d'information RECYC-INFO
- Pages dans les réseaux sociaux Twitter et Facebook

Autant de manières d'engager la conversation et d'échanger sur notre actualité. Suivez-nous sur Facebook et Twitter.

200 000
VISITES SUR NOTRE SITE WEB

CAMPAGNES D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ



POUR PLUS DE DÉTAILS:
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

Depuis janvier 2009, RECYC-QUÉBEC déploie son plan d'action de développement durable 2009-2013. Comme prévu par la Loi sur le développement durable, RECYC-QUÉBEC fait état, dans cette section, des activités réalisées en 2010-2011 pour chacune des **treize actions** inscrites à ce plan. Ces informations sont issues d'un processus interne rigoureux de reddition de comptes mis en place par la Société.

À la fin de la deuxième année de la mise en œuvre du plan d'action, on constate que la démarche progresse et commence à donner des résultats concrets vers l'atteinte des objectifs établis.

Poursuivant sa démarche de développement durable dans une perspective d'amélioration continue, RECYC-QUÉBEC a révisé certains libellés de son plan d'action pour en élargir la portée. Le système d'indicateurs a également été bonifié afin de mieux évaluer la progression de la démarche et l'atteinte des résultats. Le plan sera mis à jour en conséquence.

NM: non mesuré

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL A

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique

1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel

GESTES	SUIVI
1.1 Sensibiliser et former le personnel de RECYC-QUÉBEC aux principes du développement durable	En cours
1.2 Rendre disponibles des outils d'information sur le développement durable et le plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC	En cours
1.3 Diffuser les engagements de RECYC-QUÉBEC envers la démarche de développement durable	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
État d'avancement du Plan de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable – Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable	80% des employés de l'administration publique sensibilisé d'ici 2011	NM	90% ¹
Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	100% du personnel sensibilisé d'ici 2011	NM (32% des nouveaux employés en 2009-2010 et 88% des nouveaux employés depuis la mise en place du programme d'intégration)	97,1% des employés ayant assisté à au moins une activité de sensibilisation portant spécifiquement sur la démarche gouvernementale et le plan d'action de développement durable (95,4% des nouveaux employés sensibilisés)

¹ Taux global de sensibilisation des employés de l'administration publique au développement durable mesuré par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) en mars 2011.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre d'initiatives rejoignant plus de 60 % des employés	Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2013	Quatre initiatives	Cinq initiatives (quatre nouvelles initiatives)
Taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	50 % du personnel ciblé formé d'ici 2013	NM	21,6 % des employés ciblés formés à la démarche de développement durable
Nombre d'activités destinées aux acteurs externes de RECYC-QUÉBEC	Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2013	Deux initiatives	Cinq initiatives

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Mise en place de la section « Développement durable » du portail interne de RECYC-QUÉBEC
- Mise en place d'une rubrique portant sur le développement durable dans la nouvelle version du bulletin RECYC-INFO
- Renouvellement du partenariat de RECYC-QUÉBEC au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- Réalisation de sessions d'information sur la démarche gouvernementale et le plan d'action de développement durable
- Formation des adjointes administratives à la tenue de rencontres écoresponsables

2 Faire valoir les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable, au moyen des activités de communication de RECYC-QUÉBEC

GESTES	SUIVI
2.1 Collaborer à la révision du guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants d'établissements	Projet annulé
2.2 Réaliser un guide de la gestion des matières résiduelles au travail	Complété
2.3 Utiliser différents moyens de communication pour promouvoir et expliquer la démarche de développement durable et inviter la clientèle à réagir	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre d'activités de communication	Trois activités par an jusqu'en 2013	Cinq activités	Cinq activités
Nombre de personnes (ou d'organisations) par type de clientèles ayant été rejointes par des activités de promotion des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles	Dix personnes (ou organisations) par type de clientèles ayant été rejointes par les activités de promotion	1530 employés de la fonction publique ayant reçu la formation VISEZ Juste!; 102 personnes représentant 60 ministères et organismes à la conférence sur les outils de RECYC-QUÉBEC	325 employés de quinze ministères et organismes ayant reçu la formation VISEZ Juste!; 47 employés de RECYC-QUÉBEC rencontrés afin d'expliquer les résultats des caractérisations; 205 personnes rencontrées lors des remises des attestations niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Réalisation de treize conférences portant sur le développement durable et la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la remise des attestations niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!
- Tenue de douze rencontres pour l'implantation ou l'amélioration du programme VISEZ Juste! dans les ministères et organismes (MO) gouvernementaux et de 22 sessions d'information VISEZ Juste! à l'intention des employés des MO participants
- Diffusion de capsules d'information sur la gestion des matières résiduelles et présentation des résultats des caractérisations des matières résiduelles aux employés de RECYC-QUÉBEC

3 Offrir une visibilité aux clientèles de RECYC-QUÉBEC qui se sont engagées dans une démarche de développement durable

GESTE	SUIVI
3.1 Faire connaître les organisations s'étant engagées et ayant entrepris une démarche de développement durable, au moyen des outils existants (site Internet, bulletins, répertoires, etc.)	En cours

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre d'organisations ayant profité d'une visibilité de la part de RECYC-QUÉBEC	Dix organisations / an	101 ICI attestés niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!	123 organisations (119 ICI attestés niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!; Réseau de CFER; Réseau des Écoles vertes Brundtland (EVB); Réseau des CEGEP Verts; et Maison du développement durable)

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Visibilité offerte aux attestés niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE! sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC et lors de communiqués
- Promotion des initiatives des réseaux des CFER, des Écoles vertes Brundtland, et des CÉGEP Verts dans les médias sociaux, le bulletin RECYC-INFO et diverses conférences
- Entente de partenariat et de collaboration avec la Maison du développement durable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL B

Encourager la mise en place de pratiques et de technologies conséquentes avec le développement durable

4 Par le support et la reconnaissance de pratiques ou de technologies de développement durable, favoriser l'intégration de nouvelles approches en gestion des matières résiduelles au Québec et aux programmes de RECYC-QUÉBEC

GESTES	SUIVI
4.1 Soutenir les entreprises qui favorisent l'écoconception par la création d'une reconnaissance « Réduction à la source »	Complété
4.2 Réaliser des projets de recherche sur des technologies de mise en valeur des matières résiduelles et le développement des marchés	En cours
4.3 Mettre en place dans les universités des bourses pour des recherches et essais sur les 3RV	Complété
4.4 Effectuer une veille sur des initiatives de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles et diffuser les meilleures pratiques	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre d'implications dans des initiatives (ex. : recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable	Trois implications / an	Huit implications	Dix implications

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Soutien aux Phénix de l'environnement, au concours d'écoconception de NOVAE et aux 26^e et 27^e éditions des Prix d'excellence en architecture
- Remise de six mentions spéciales Réduction à la source du programme ICI ON RECYCLE! dans le cadre de la Tournée de la présidente 2010
- Octroi de Bourses d'études supérieures pour des recherches et des essais portant sur les 3RV pour un total de 30 000 \$
- Mise en place du programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés*
- Collaboration financière au développement d'une technologie de recyclage de contenants multicouches et de pellicules de plastique
- Réalisation d'une étude sur l'intégration du textile dans les panneaux de bois de particules
- Études de cas portant sur la réduction à la source

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

5 Implanter un cadre de gestion environnementale d'ici 2011 et appliquer son plan d'action

OBJECTIF ORGANISATIONNEL C

Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC

GESTES	SUIVI
5.1 Élaborer un cadre de gestion environnementale (CGE) d'ici 2011	Complété
5.2 Réduire l'impact des transports par différents moyens	En cours
5.3 Appliquer des critères écoresponsables aux événements organisés ou soutenus par RECYC-QUÉBEC	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre de mesures du plan de gestion environnementale appliquées avec succès	100 % des mesures efficaces d'ici 2013	NM	NM
Nombre d'activités du plan d'action de développement durable liées à l'implantation et au suivi du cadre de gestion environnementale	100 % des activités d'ici 2013	NM	Deux activités visant l'implantation du CGE
Nombre d'activités par année réduisant l'impact des transports	Cinq activités par an jusqu'en 2013 dont deux nouvelles à chaque année	Trois activités	Sept activités (dont quatre nouvelles)
Taux d'événements disposant de critères d'écoresponsabilité	100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC d'ici 2013 80 % des événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC d'ici 2013	75 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC 80 % des événements financés par RECYC-QUÉBEC	100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC NM ²

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Adoption du Cadre de gestion environnementale et du Plan de gestion environnementale 2011-2012
- Caractérisation des matières résiduelles aux deux places d'affaires de RECYC-QUÉBEC et divulgation des résultats aux employés
- Élaboration du premier inventaire de GES de RECYC-QUÉBEC portant sur l'année 2009-2010 (débuté en 2010-2011)
- Obtention du prix Entreprise vélosympathique 2010 de Vélo Québec dans la catégorie « organisations de moins de 100 employés »
- Mise en place d'un registre des pesées de camions vides servant à la collecte et au transport des pneus hors d'usage afin d'optimiser le transport des pneus

6 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

GESTES	SUIVI
6.1 Revoir les outils d'acquisition de biens et services pour intégrer des exigences d'écoresponsabilité	En cours
6.2 Contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux (cibles des différentes politiques gouvernementales)	En cours

² La mesure de l'indicateur n'a pas pu être réalisée par manque de données sur les événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC. Des 32 événements financés, il a été possible de confirmer que 19 d'entre eux (59 %) avaient mis en place des mesures écoresponsables.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre de mesures implantées permettant d'adopter des pratiques d'acquisitions écoresponsables à RECYC-QUÉBEC	Trois mesures par an d'ici 2013	Une mesure	Deux mesures
Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux réalisées à RECYC-QUÉBEC	Quatre interventions visant l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux par an	Quatre interventions	Trois interventions

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Mise en place de la nouvelle Politique sur les conditions d'attribution et la gestion des contrats de RECYC-QUÉBEC comportant l'obligation d'intégrer un critère portant sur le développement durable dans tous les appels d'offres de la Société
- Adhésion de RECYC-QUÉBEC à titre de partie prenante de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnements responsables (ECPAR)
- Obtention de la certification LEED CI Argent pour les aménagements intérieurs du bureau de Montréal

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services

7 Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) et l'écoconception

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

GESTES	SUIVI
7.1 Réaliser avec des partenaires des analyses de cycle de vie sur des problématiques ciblées	En cours
7.2 Améliorer la prise en compte des principes du développement durable dans les applications de responsabilité élargie des producteurs (Éco-peinture, SOGHU, Éco Entreprises Québec (collecte sélective), etc.)	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre d'ACV appuyées par RECYC-QUÉBEC	Cinq ACV d'ici 2013	Trois ACV en cours	Une ACV complétée et deux ACV en cours
Nombre d'interventions de promotion de l'ACV	Une intervention de promotion par an	Deux interventions	Trois interventions
Nombre d'interventions réalisées par RECYC-QUÉBEC et contribuant à la promotion et au développement de la RÉP	Dix interventions de promotion d'ici 2013	Dix interventions de promotion de la RÉP Trois interventions visant le développement de la RÉP	Dix interventions de promotion de la RÉP Trois interventions visant le développement de la RÉP

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Publication d'une ACV sur les types de contenant de bière au Québec
- Réalisation d'une ACV environnementale et sociale de deux options de gestion du matériel informatique en fin de vie et d'une ACV comparative des scénarios de fin de vie des filières plastiques et fibres (en cours)
- Réalisation d'une web émission dans le cadre de la Conférence sur la responsabilité élargie du producteur au Canada (*Conference on Canadian Stewardship*)
- Publication d'un article portant sur le développement de la RÉP au QUÉBEC dans la revue *Ressource Recycling*
- Intégration d'une rubrique portant sur la RÉP dans le bulletin RECYC-INFO

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

8 Aider les municipalités dans le choix des technologies de valorisation biologique et thermique

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

GESTES	SUIVI
8.1 Collaborer avec le MDDEP pour documenter les enjeux reliés à la valorisation à l'égard de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et établir des critères de performance	En cours
8.2 Informer des différentes technologies de valorisation et de leurs impacts	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre d'actions de communication sur les technologies de valorisation	Quatre actions de communication d'ici 2013	Aucune action	Deux actions de communication
Taux des municipalités ayant demandé l'aide de RECYC-QUÉBEC et l'ayant obtenu	Un minimum de 80 % des municipalités qui ont fait une demande d'aide	100 %	100 %

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Déploiement d'un outil web d'aide à la décision pour l'évaluation de scénarios de gestion de matières organiques par les gestionnaires municipaux
- Réalisation de conférences portant sur la valorisation des matières organiques dans les municipalités

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

9 Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

GESTES	SUIVI
9.1 Intégrer à la politique de placements de la Société, des critères de développement durable faisant en sorte que la Société ne détienne pas dans son portefeuille des instruments financiers n'étant pas compatibles avec ses valeurs et sa mission	Complété
9.2 Introduire des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale dans des programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Révision de la politique de placements	Révision de la politique de placements en 2009-2010	Nouvelle politique de placements adoptée	Nouvelle politique de placements adoptée
Identification des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour les programmes de RECYC-QUÉBEC	Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012	NM	Révision de quatre programmes d'aide financière pour y intégrer un ou des critères d'écoconditionnalité

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Taux des programmes de RECYC-QUÉBEC ciblés où des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale ont été intégrés pour l'attribution de l'aide financière	100 % des programmes de RECYC-QUÉBEC détenant des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour l'attribution de l'aide financière d'ici 2013	NM	66,6 % des programmes d'aide financière intégrant des critères d'écoconditionnalité (100 % des nouveaux programmes en 2010-2011)

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Intégration de critères d'écoconditionnalité dans les quatre nouveaux programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 10

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services

10 Offrir plus de reconnaissance aux produits qui comportent des attributs environnementaux et sociétaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

GESTES	SUIVI
10.1 Évaluer, avec des partenaires (universités, regroupements industriels, groupes environnementaux, groupes de consommateurs, etc.), des produits en fonction d'attributs environnementaux et sociétaux - matériaux, énergie, recyclabilité, cycle de vie, création d'emplois, équité (produits équitables), respect des droits humains, etc.	En cours
10.2 Promouvoir les avantages de l'utilisation de produits à contenu recyclé ou valorisé (agrégats, compost) auprès des responsables des achats des différentes organisations et des consommateurs	En cours
10.3 Documenter la problématique d'une meilleure identification de produits et faire connaître la position de RECYC-QUÉBEC auprès des organismes concernés (étiquetage, certification, producteurs, etc.)	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre d'interventions en vue de fournir des repères de consommation	Quatre interventions pour fournir des repères de consommation d'ici 2013	Une intervention et deux ACV en cours	Quatre interventions dont deux ACV complétées
Nombre de produits comportant des attributs environnementaux et sociétaux bénéficiant d'une plus grande reconnaissance	Quatre produits par an jusqu'en 2013	NM	Aucun produit (en attente de la mise en œuvre des programmes de certification)

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Réalisation d'une ACV comparative de boîtes de récupération des contenants consignés
- Publication d'une ACV portant sur les types de contenants de bière au Québec
- Mise en place de programmes de certification pour les sacs de plastique recyclables et la qualité des composts

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

OBJECTIF ORGANISATIONNEL D

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

11 Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités

GESTES	SUIVI
11.1 Proposer dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux, des critères d'écoconception pour les entreprises qui pourraient éventuellement servir à établir une tarification conséquente avec les 3RV	Complété
11.2 Établir, avec des partenaires, des critères de performance pour la redistribution des sommes d'argent aux municipalités (compensations pour la collecte sélective et redevances à l'élimination)	En cours

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Identification de critères de performance applicables à la collecte sélective et aux redevances à l'élimination	Application des critères de performance en 2010	Critères de performance appliqués dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2007	Critères de performance appliqués dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2008 ; critères d'écoconception appliqués par Éco Entreprises Québec dans le cadre du régime de compensation
Taux d'intégration des critères de performance dans le Régime de compensation pour la collecte sélective	100 % des critères de performance intégrés d'ici 2010	100 %	100 %

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Avis à Éco Entreprises Québec et collaboration pour la mise en place de critères d'écoconception pour les produits mis en marché par les entreprises
- Compensation des instances municipales pour l'année 2008 pour la collecte sélective selon le facteur Performance et efficacité (PE)
- Participation au comité technique et comité de gestion sur les redevances à l'élimination

12 Proposer et promouvoir des incitatifs économiques pour appuyer la consommation responsable

GESTE	SUIVI
12.1 Évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une redevance sur les produits de courte vie / jetables	En cours

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie / jetables	Réalisation de l'étude en 2009	Étude préliminaire réalisée	Aucune réalisation

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Aucune réalisation

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité

OBJECTIF ORGANISATIONNEL E

Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des PGMR

13 Évaluer les besoins de gestion des matières résiduelles des régions, faciliter l'accès au service et l'équité

GESTES	SUIVI
13.1 Examiner avec le MDDEP l'opportunité d'augmenter la redevance à l'élimination et collaborer afin d'adapter les versements en fonction des réalités régionales	En cours
13.2 Reconnaître les municipalités performantes à l'égard de la gestion des matières résiduelles en tenant compte des particularités des régions	En cours
13.3 Accompagner quelques municipalités dans leurs actions visant à assurer l'adhésion et la participation des citoyens aux efforts de réduction, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles (ex. incitation « Payez ce que vous jetez »)	En cours

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011
Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue	Trois municipalités par année jusqu'en 2013	Quatre municipalités	Quatre municipalités

RÉALISATIONS EN 2010-2011

- Collaboration avec le MDDEP pour la mise en place d'une redevance à l'élimination additionnelle de 9,50 \$ à partir du 1^{er} octobre 2010
- Remise de quatre mentions honorifiques au Défi municipalités 2010 dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets organisée par Action Re-Buts
- Accompagnement de l'administration régionale de Kativik pour l'élaboration et le suivi de son PGMR
- Adoption de la Charte des matières recyclables de la collecte sélective du Québec qui permettra d'uniformiser les pratiques au Québec et d'améliorer la GMR dans toutes les régions

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Pour connaître les objectifs gouvernementaux non retenus et les motifs qui justifient ces décisions, consultez l'annexe 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2013 de RECYC-QUÉBEC sur le site www.recyq-quebec.gouv.qc.ca

LOGO DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE RECYC-QUÉBEC

Le logo de développement durable de RECYC-QUÉBEC incarne l'esprit de sa démarche de développement durable. Son utilisation vise à permettre de repérer aisément les initiatives déployées par la Société en ce sens.

Le logo présente les trois dimensions complémentaires du développement durable entrelacées, où le bleu représente le volet social en rappelant que l'être humain est composé à 80 % d'eau, le jaune représente le volet économique en rappelant un symbole de richesse, soit l'or, alors que le vert représente le volet environnemental en rappelant la chlorophylle des végétaux.

De plus, l'équilibre et l'harmonie créés par les trois dimensions illustrent un mouvement initié de l'interne, soit RECYC-QUÉBEC, vers l'externe, soit les partenaires, la clientèle et les citoyens, pour favoriser le changement.



LA GOUVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est composé d'un maximum de onze membres, dont le président et la présidente-directrice générale. Les membres du conseil d'administration siègent au conseil et à ses différents comités à titre gracieux, à l'exception de la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société. Les membres du conseil d'administration réunissent des compétences et des expertises dans de nombreux domaines, notamment en environnement, gestion, comptabilité et vérification, économie, communication, optimisation des ressources, développement des affaires, planification stratégique, affaires gouvernementales, juridiques et municipales, marketing et ressources humaines.

Au cours de l'année 2010-2011, les membres du conseil d'administration ont siégé à douze reprises, dont trois séances spéciales. Les séances du conseil d'administration se sont tenues aux dates suivantes : 8 avril 2010, 2 juin 2010, 22 juin 2010, 2 septembre 2010, 27 septembre 2010, 21 octobre 2010, 11 novembre 2010, 16 décembre 2010, 27 janvier 2011, 10 février 2011, 17 février 2011 et 10 mars 2011. Pour s'acquitter de son mandat, le conseil d'administration est assisté du comité de gouvernance et d'éthique, du comité de vérification, du comité des ressources humaines ainsi que du comité *ad hoc* consigne. Les comités du conseil d'administration ont tenu dix-sept réunions distinctes de celles du conseil d'administration. Après chaque réunion, les comités ont fait rapport de leurs activités au conseil d'administration.

Le taux de présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est de 93 %.

Le conseil d'administration a la responsabilité de superviser la gestion et les affaires de la Société et de l'évolution de la mise en application du plan stratégique que celui-ci avait approuvé l'année précédente. Il s'assure de la conformité de la Société aux différentes législations, réglementations et décrets auxquels elle est assujettie, notamment sa loi constitutive, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, son règlement de gouvernance et de régie interne ainsi qu'à toute autre législation applicable. Le conseil d'administration s'assure de la mise en place, de l'adoption et du respect de politiques et adopte les décisions requérant son approbation notamment concernant les ententes ou contrats. Il s'assure du respect des codes d'éthique applicables à ses membres et dirigeants et aux employés. Le conseil d'administration a adopté les critères d'évaluation de son fonctionnement, les critères d'évaluation de ses membres ainsi que ceux applicables à la présidente-directrice générale. Il a révisé et s'assure de la mise en œuvre du programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration. D'autre part, le conseil d'administration a approuvé les états financiers, le rapport annuel d'activités, le budget annuel d'exploitation et a révisé le plan triennal de vérification interne. Il s'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions. Enfin, le conseil d'administration approuve au besoin la nomination des principaux dirigeants de la Société.

PRÉSENCES DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

NOM DES MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION (12 séances, dont 3 spéciales)	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (1 séance)	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (6 séances)	COMITÉ DE VÉRIFICATION (6 séances)	COMITÉ AD HOC CONSIGNE (4 réunions)
José P. Dorais, président	12				
Cynthia Biasolo	12		6	6	4
Ginette Bureau	12				
François Goyette	11		6		
Monique Laberge	11		6		
Gaëtan Laflamme	12			6	
Richard Legendre	12	1			
Ginette Pellerin	7	1			
Isabelle Perras	9	1			
Christian L. Van Houtte	10		6	6	4

À moins de circonstances indépendantes de leur volonté et notamment lors des séances spéciales impliquant de courts préavis, les administrateurs ont fait preuve d'assiduité en participant aux diverses réunions de travail du conseil d'administration et de ses comités.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS POUR L'EXERCICE 2010-2011

NOM	TITRE	SALAIRE DE BASE	PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION VARIABLE **	AUTRES AVANTAGES
Ginette Bureau	Présidente-directrice générale	145 337 \$*	-	556 \$
Jeannot Richard	Vice-président - Opérations et développement	119 855 \$	23 000 \$	1 066 \$
Line Bérubé	Vice-présidente - Administration et programmes	119 344 \$	14 000 \$	3 691 \$
Carole Villeneuve	Vice-présidente - Communication	102 450 \$	-	507 \$
Guy Tremblay	Directeur - Développement	95 465 \$	14 000 \$	527 \$

* Un montant a été versé au cours de l'exercice 2010-2011 à titre de remboursement de vacances accumulées au cours des exercices antérieurs.

** Les montants versés au cours de l'exercice 2010-2011 sont relatifs aux exercices 2008-2009 et 2009-2010, dans le cadre du programme de rémunération variable alors en vigueur.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Présidente: Ginette Pellerin
Membres: Isabelle Perras
 Richard Legendre

Le comité de gouvernance et d'éthique s'assure que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Au cours de l'année financière 2010-2011, le comité s'est assuré du suivi de la mise en application de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et du Règlement de gouvernance et de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage. Il s'est assuré que le code de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société était rigoureusement appliqué. Le comité a approuvé les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et a procédé à l'évaluation de fonctionnement du conseil d'administration et du comité. La présidente du comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil d'administration assistent aux réunions du comité.

Rapport du comité de vérification

Président: Gaëtan Laflamme
Membres: Cynthia Biasolo
 Christian L. Van Houtte

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, le comité de vérification a tenu six réunions. Le comité a notamment veillé à l'application des fonctions énoncées à l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il s'est assuré que la direction de la Société maintienne en place des mécanismes de contrôle interne et s'est assuré que ceux-ci soient adéquats et efficaces. Le comité a révisé puis veillé à la réalisation du plan triennal de vérification interne et à la mise en œuvre des recommandations des processus vérifiés. Le comité s'est assuré que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a veillé à l'adoption et la mise en place de la politique visant la réduction et le contrôle des dépenses et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration. Le comité a de plus analysé et recommandé l'adoption du budget de l'exercice 2011-2012, révisé les états financiers internes trimestriels ainsi que les états financiers annuels avec le vérificateur général, puis a recommandé au conseil d'administration l'approbation des états financiers de la Société. Il a révisé le rapport du vérificateur général et a veillé au suivi de ses recommandations. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil d'administration assistent aux réunions du comité.

Rapport du comité de ressources humaines

Présidente: Cynthia Biasolo
Membres: Monique Laberge
 François Goyette
 Christian L. Van Houtte

Le comité des ressources humaines s'est rencontré à six reprises au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2011. Celui-ci a notamment pour fonction de s'assurer de l'élaboration et de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, incluant un programme de planification de la relève des dirigeants. Le comité a participé à l'élaboration des normes et barèmes de rémunération et autres conditions d'emplois des dirigeants et des employés de la Société, incluant les conditions relatives au renouvellement de la convention collective des employés et le respect des obligations de la Société conformément à la Loi sur l'équité salariale. Il a été attentif à l'évolution des travaux des comités de transition dans le cadre du projet d'intégration de la Société, prévue au Projet de loi no 130, et cela même après le retrait de ce projet et a été attentif à l'importance et au bien-être des employés dans un contexte de la gestion du changement. Il a aussi participé à l'élaboration des normes et barèmes de rémunération et autres conditions d'emplois des dirigeants. Il a révisé le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général et a révisé les critères d'évaluation de ce dernier. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil d'administration assistent aux réunions du comité.

Rapport du comité *ad hoc* consigne

Présidente: Cynthia Biasolo
Membre: Christian L. Van Houtte

Ce comité du conseil d'administration, créé en 2009, a pour mandat de se pencher sur les enjeux et orientations liés à la consigne, dans le cadre du renouvellement de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, renouvellement des deux ententes effectivement intervenu au courant de l'année financière. Il a tenu quatre rencontres au courant de l'exercice financier. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil d'administration assistent aux réunions du comité.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M^e JOSÉ P. DORAIS

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Fin de mandat : 15 janvier 2010 *

M^e José P. Dorais est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Il est associé du cabinet d'avocats Miller Thomson Pouliot et se spécialise dans le domaine du droit des affaires et du développement durable. M^e Dorais a été membre du conseil d'administration de la

Société générale de financement du Québec jusqu'en à décembre 2010 et est présentement membre des conseils d'administration d'Investissement Québec, de la Société d'énergie Foster Wheeler, d'Æterna Zentaris et d'Alliance Films.



GINETTE PELLERIN

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Renouvellement : 17 janvier 2010
Fin de mandat : 16 janvier 2013

Présidente du comité de gouvernance et éthique

Madame Ginette Pellerin est directrice générale du Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction de démolition du Québec (3R MCDQ) depuis 1999. Elle est également directrice générale de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada depuis janvier 2010.



GINETTE BUREAU, ASC

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE depuis le 16 avril 2008

Nomination au conseil : 5 novembre 2007
Fin de mandat : 15 avril 2013

M^e Ginette Bureau est membre du Barreau du Québec et diplômée du Collège des administrateurs de sociétés. Elle a œuvré dans les domaines du droit public, du droit municipal et du droit environnemental.

Elle s'est jointe à RECYC-QUÉBEC en 1992 et a assumé les fonctions suivantes : secrétaire corporative, conseillère juridique et vice-présidente aux programmes et exploitation. Au moment de son entrée en fonction à titre de présidente-directrice générale, le 16 avril 2008, elle occupait déjà le poste de façon intérimaire depuis le 5 novembre 2007. M^e Bureau est présidente du conseil de formation de la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, membre du conseil d'administration du Fonds d'action québécois pour le développement durable et présidente du conseil d'administration de DesÉquilibres.



CHRISTIAN L. VAN HOUTTE, ASC

MEMBRE

Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Fin de mandat : 15 janvier 2008 *

Membre du comité de vérification
Président du comité de vérification
Membre du comité des ressources humaines
Membre du comité *ad hoc* consigne

Monsieur Christian L. Van Houtte est consultant en gestion pour la firme Van Houtte Conseil Inc. Il était précédemment président de l'Association de l'aluminium du Canada de 1991 à 2009. Il a œuvré, depuis 1983, au sein de l'industrie de l'aluminium où il a occupé le poste de vice-président principal de l'Aluminerie de Bécancour jusqu'en 1991. Il a aussi occupé de nombreux postes de direction dans de grandes entreprises. Il siège au conseil d'administration des Œuvres Léger et Exploration Orbite.

* À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



CYNTHIA BIASOLO, MBA, ASC

MEMBRE

Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Renouvellement : 18 novembre 2009
Fin de mandat : 17 novembre 2012
Présidente du comité des ressources humaines
Présidente du comité *ad hoc* consigne
Membre du comité de vérification

Madame Cynthia Biasolo est présidente et conseillère stratégique pour la firme Conseils CiBiA Inc. Auparavant, elle a occupé les fonctions suivantes : directrice du développement stratégique au sein de CEDROM-SNI, directrice des Communications corporatives et affaires publiques chez EnGlobe Corporation (EG), directrice adjointe au marketing pour le cabinet d'avocats Fasken Martineau S.E.N.C.R.L. et gestionnaire des marchés et de la compétition chez Bombardier Transport en Autriche.



RICHARD LEGENDRE, T.Sc.A., ASC

MEMBRE

Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Renouvellement : 17 janvier 2010
Fin de mandat : 16 janvier 2013
Membre du comité de gouvernance et éthique

Monsieur Richard Legendre exerce en pratique privée comme consultant en veille technologique et concurrentielle au sein du Service d'information industrielle du Québec qu'il a fondé en 1993. Il est membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) et est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés. Il siège au conseil d'administration de l'Ordre depuis 1994 où il occupe le poste de vice-président aux affaires professionnelles et juridiques. Il est également représentant du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC au Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA).



GAËTAN LAFLAMME, C.A.

MEMBRE

Nomination au conseil : 18 novembre 2009
Fin de mandat : 17 novembre 2012
Président du comité de vérification

Monsieur Gaëtan Laflamme est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1972. Il a occupé successivement le poste d'associé chez KPMG (1973-1989) puis chez Deloitte Touche (1990-1999). Il est depuis 1999 comptable agréé associé chez Petrie Raymond. Il est également membre du conseil d'administration de Dr Clown (2005), d'Alliance Films inc. (2008) et de la Régie des installations olympiques (2008).



MONIQUE LABERGE

MEMBRE

Nomination au conseil : 16 janvier 2007
Renouvellement : 18 novembre 2009
Fin de mandat : 17 novembre 2012
Membre du comité des ressources humaines

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement de la Commission scolaire De La Jonquière. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997. Madame Laberge est membre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec et de l'Organisme de bassin versant du Saguenay.



FRANÇOIS GOYETTE, MBA

MEMBRE

Nomination au conseil : 18 novembre 2009
Fin de mandat : 17 novembre 2012
Membre du comité des ressources humaines

Monsieur François Goyette participe, à titre de stratège, au développement de plusieurs entreprises de prestige. Il possède une vaste expertise dans les domaines de l'environnement, de l'aviation corporative et de l'imprimerie. Il a été membre du conseil d'administration de l'Avenue Hébergement communautaire (2004-2009), du Club St-James de Montréal (2008-2009), de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine (2000-2009) et de Bélanger Rhéault (2001-2003). Monsieur Goyette est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres en exercice de l'École des sciences de la gestion (ESG-UQAM). À titre de chargé de cours, il enseigne à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et à l'UQO.



ISABELLE PERRAS

MEMBRE

Nomination au conseil : 18 novembre 2009
Fin de mandat : 17 novembre 2012
Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Madame Isabelle Perras occupe depuis 2008, la fonction de vice-présidente, directrice générale d'Optimum relations publiques, une division de EDC. Diplômée en administration des affaires de HEC Montréal, madame Perras a dirigé sa propre firme de relations publiques pendant près de 10 ans et a occupé les postes de directrice des communications pour le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et directrice du cabinet du ministre du Développement économique, Innovation et Exportation, responsable de la région de Montréal.

CODE DE DÉONTOLOGIE

des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

SECTION I Définitions et dispositions générales

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient:

2. « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;

a) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;

b) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

c) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société;

d) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;

e) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;

f) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

g) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être:

I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;

II) soit une personne morale et, selon le cas:

i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,

ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,

iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);

h) « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;

i) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage* (1991) (123 G.O. II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;

j) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

3. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

4. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

5. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

6. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION II Interprétation

7. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

8. Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

9. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION III Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

10. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

11. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.

12. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

13. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

14. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

15. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

16. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

17. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.

18. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.

19. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre

SECTION IV Divulgestion

Définitions

20. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion:

a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou

b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou

c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou

d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

21. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

22. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes:

a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;

c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;

d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;

e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

23. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

SECTION V Dispenses

Définitions

24. Le présent code ne s'applique pas:

a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;

b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;

c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;

e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION VI Dispositions finales

25. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

26. Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

27. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION



GINETTE BUREAU
Présidente-directrice générale



LINE BÉRUBÉ
Vice-présidente
Administration et programmes



JEANNOT RICHARD
Vice-président
Opérations et développement



CAROLE VILLENEUVE
Vice-présidente
Communications



DENISE AUGER
Directrice
Opérations



MARIO LAQUERRE
Directeur
Programmes



GUY TREMBLAY
Directeur
Développement



M^{re} STÉPHANIE NADEAU
Conseillère juridique



M^{me} MARIE TARDIF
Secrétaire corporative et conseillère juridique



GÉRALD PROVOST, c.a.
Directeur
Administration et finances



VALÉRIE GIRARD
Conseillère principale
Gestion des ressources humaines



FRANÇOIS VILLEMAIRE, c.a.
Responsable de la vérification interne

LOI VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

RECYC-QUÉBEC souscrit à la démarche gouvernementale de réduction des dépenses publiques telle que présentée dans la loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Les modalités d'application tiennent compte des caractéristiques de la Société, qui est un organisme autre que budgétaire.

Au 31 mars, la cible de réduction de 94 800 \$ a été atteinte.

Parmi les mesures mises en place par RECYC-QUÉBEC pour atteindre l'économie escomptée, mentionnons une rationalisation des déplacements des employés, notamment par l'utilisation accrue de la vidéoconférence, la limitation des honoraires professionnels non reliés à des programmes, la réduction des dépenses de publicité et une diminution de nos dépenses générales. De plus, RECYC-QUÉBEC a été mandatée pour administrer quatre nouveaux programmes reliés à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015. À cet égard, l'engagement de nouveaux employés a été retardé. Les dépenses budgétées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 ont été réduites de 2 100 000 \$.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

RECYC-QUÉBEC est assujettie au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. À cet égard, elle est tenue de diffuser, dans son site Internet, les documents et renseignements prévus à l'article 4 du règlement, dans la mesure où ils sont accessibles en vertu de la loi. RECYC-QUÉBEC s'est prêtée à cet exercice. Les documents et renseignements ont été réunis à l'intérieur de la nouvelle rubrique *Accès à l'information et protection des renseignements personnels*, spécialement créée pour faciliter le repérage des informations dont la diffusion est obligatoire en vertu du Règlement.

RECYC-QUÉBEC a reçu, au cours de l'exercice 2010-2011, seize demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès) portant sur l'ensemble de ses opérations et certaines de ses dépenses. Quatorze demandes ont été acceptées, une demande a été partiellement acceptée et une demande a été refusée. La nature industrielle, financière ou commerciale des documents demandés a été invoquée pour motiver les refus. L'ensemble des demandes d'accès a été traité dans les délais prévus à la Loi sur l'accès et aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été formulée à la responsable de l'accès en 2010-2011. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information pendant la même période.

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'audit des états financiers de la Société a été effectué par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la nature et l'étendue de cet audit et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.

GINETTE BUREAU
Présidente-directrice générale

GÉRALD PROVOST, c.a.
Directeur Finances

Québec, le 1^{er} septembre 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage (la Société), qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les renseignements complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



RENAUD LACHANCE, FCA auditeur

Montréal, le 1^{er} septembre 2011

BILAN

AU 31 MARS 2011

	2011	2010
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	758 567 \$	1 530 550 \$
Placements temporaires (note 3)	3 972 490	16 714 037
Créances à recevoir (note 4)	10 314 033	10 518 071
À recevoir des organismes de financement agréés (note 5)	54 572 325	49 678 000
Frais payés d'avance	40 111	63 150
	69 657 526	78 503 808
Prêt (note 6)	400 000	-
Placements à long terme (note 7)	64 968 592	44 388 585
Immobilisations corporelles (note 8)	528 426	629 985
	135 554 544 \$	123 522 378 \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	3 448 564 \$	5 598 587 \$
Sommes dues aux organismes municipaux (note 5)	51 297 986	46 624 000
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 10)	163 513	360 722
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation (note 11)	8 500 858	6 626 089
Produits reportés de programmes (note 12)	2 957 029	1 118 816
Produits reportés sur consignation (note 13)	2 466 579	-
	68 834 529	60 328 214
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus	9 008 311	3 564 245
Produits reportés sur consignation (note 13)	-	6 976 258
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation (note 14)	9 040 012	8 683 614
	86 882 852	79 552 331
	48 671 692	43 970 047
	135 554 544 \$	123 522 378 \$

ENGAGEMENTS (note 18)

Pour le conseil d'administration,



JOHANNE GÉLINAS
Présidente



GAËTAN LAFLAMME, C.A.
Administrateur

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
Produits		
Produits nets liés au droit environnemental sur les pneus (annexe 1)	17 297 020 \$	20 776 841 \$
Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique (annexe 2)	9 864 595	3 547 727
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 274 792	2 318 548
Produits de placements	1 608 090	2 880 539
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	720 507	807 207
Transferts du gouvernement du Québec	197 209	126 150
Produits d'organismes industriels (annexe 3)	552 518	482 091
Autres	204 944	751 176
	32 719 675	31 690 279
Charges		
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (annexe 4)	15 995 381	19 394 957
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 5)	759 154	1 213 389
Autres contributions non remboursables	1 648 149	1 430 822
Soutien au système de consignation	669 167	1 312 421
Contributions au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	870 742	649 015
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	225 287	130 943
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	40 000	40 000
Traitements et avantages sociaux	5 261 589	4 458 653
Fonctionnement (annexe 6)	1 940 142	2 194 613
Communications, éducation et sensibilisation	608 419	347 271
	28 018 030	31 172 084
Excédent des produits sur les charges	4 701 645	518 195
Excédent cumulé au début	43 970 047	43 451 852
Excédent cumulé à la fin	48 671 692 \$	43 970 047 \$

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	4 701 645 \$	518 195 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(107 957)	(1 324 986)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	47 714	6 335
Amortissement des immobilisations corporelles	237 452	256 661
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(57 273)	(110 651)
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements - net	533 855	449 992
	5 355 436	(204 454)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 17)	2 663 273	6 159 194
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 018 709	5 954 740
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de placements	44 006 014	100 489 985
Acquisitions de placements	(65 011 919)	(95 561 547)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(128 215)	(77 271)
Prêt	(400 000)	-
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	1 881	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(21 532 239)	4 851 167
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13 513 530)	10 805 907
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	18 244 587	7 438 680
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 731 057 \$	18 244 587 \$
Le détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie se lit comme suit :		
Encaisse	758 567 \$	1 530 550 \$
Placements temporaires	3 972 490	16 714 037
	4 731 057 \$	18 244 587 \$

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommé la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

La Société gère les ententes et programmes suivants :

- le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012* ;
- le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec* pour les exercices 2001-2008 ;
- les Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (L.R.Q., chapitre V-5.001) ;
- l'Entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut* ;
- l'Entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés* ;
- le *Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles* visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion ;
- le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (note 10) ;
- le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* ;
- le *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2011*. Ce programme est le résultat d'un partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation, Éco Entreprises Québec et la Société des Alcools du Québec. Il a pour objectif d'améliorer la performance des centres de tri québécois ;
- La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015* est assortie d'un plan d'action qui prévoit des montants pour soutenir financièrement des activités menées par différentes clientèles dans plusieurs secteurs. À cet effet, quatre programmes ont été élaborés et sont gérés par la Société soit, *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés, Économie sociale et mobilisation des collectivités, Performance des ICI en GMR* ainsi que *Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective*.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction exige, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, les produits de programmes, la moins-value durable sur les placements à long terme et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Produits reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou de la prestation de services précis ou de l'exécution d'opérations données. Ces montants sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, les services offerts ou les stipulations respectées.

Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique et sommes remboursables

- *Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses*

En vertu de cette entente, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec. De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société. L'organisme représentant les adhérents selon cette entente, Boissons Gazeuses Environnement, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

De plus, en vertu de l'entente, advenant que les résultats annuels d'opérations du système soient excédentaires, Boissons Gazeuses Environnement remet à la Société 70 % de l'excédent et conserve 30 % qu'il doit investir dans son *Programme d'amélioration des infrastructures de récupération*. Dépendamment du taux de récupération de l'année des contenants visés par l'entente, la Société conserve une portion variant de 50 % à 80 % de l'excédent dans une réserve pour remboursements de déficits éventuels qui pourraient survenir pendant la durée de l'entente. La portion restante de l'excédent annuel remise à la Société doit être utilisée principalement pour des activités liées à l'information, la sensibilisation et à l'éducation, au développement de marchés et de technologies ainsi que pour des incitatifs visant à favoriser et à améliorer la gestion de la récupération et du recyclage des contenants à remplissage unique.

- *Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière*

En vertu de cette entente, les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés dans les registres de la Société selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente de la bière.

Les adhérents à celle-ci s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde doit être utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage principalement en ce qui concerne les contenants consignés ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux produits de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les produits reportés sont virés aux résultats lorsqu'ils ont été utilisés aux fins prescrites aux ententes. Les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consigne sont établies en vertu des ententes décrites ci-dessus.

Produits et charges afférents au *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*

La Société est autorisée à effectuer une retenue n'excédant pas 10 % de toute somme qu'elle reçoit, à titre de fiduciaire, en vertu du *Règlement* et qui est destinée à compenser les municipalités. Cette retenue vise à indemniser la Société pour les frais de gestion et les autres charges liés au régime de compensation établi par la *Loi* et le *Règlement*. Les produits sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit au fur et à mesure que les services ou autres charges afférentes au *Règlement* sont encourus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

- Financement externe

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et l'excédent cumulé.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après déduction des provisions pour moins-value correspondantes. Une provision pour moins-value est établie lorsque le recouvrement d'un prêt est douteux. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans la mesure où les prêts sont réputés recouvrables.

Placements à long terme

Les titres et obligations sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Transferts du gouvernement du Québec et produits reportés de programmes

Les transferts et l'aide financière affectés à des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignations correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignations comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 65,02 % au 31 mars 2011 (2010 : 66,91 %), à 85,80 % pour les contenants à 10 ¢ (2010 : 77,18 %) et à 83,28 % pour les contenants à 20 ¢ (2010 : 69,99 %).

De plus, une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 \$ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignations.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur marchande, représentent des fonds communs de marché monétaire. La juste valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 2011 est de 3 972 490 \$ et les taux de rendement ont varié de 0,36 % à 2,01 % (2010 : 16 714 037 \$ et les taux de rendement ont varié de 2,75 % à 5,5 %).

4. CRÉANCES À RECEVOIR

	2011	2010
Droit environnemental sur les pneus	3 216 913 \$	3 608 097 \$
Excédent - consignations boissons gazeuses	3 764 120	3 123 057
Consignations bières	1 242 387	1 630 380
Intérêts courus	564 559	418 642
Autres	1 526 054	1 737 895
	10 314 033 \$	10 518 071 \$

Les créances à recevoir - Autres incluent un montant de 1 202 489 \$ (2010 : 1 320 249 \$) avec des apparentés. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

5. À RECEVOIR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT AGRÉÉS

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles est entré en vigueur le 1^{er} mars 2005. En vertu de ce règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % du total des coûts nets des services fournis par les municipalités à l'égard de la récupération et de la valorisation des catégories de matières visées, soit les contenants et emballages, les imprimés et les médias écrits. Dans le cadre de son mandat, la Société a émis deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que Recycle Médias représente la catégorie des médias écrits. Les compensations payables par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de Recycle Médias sont sous forme de biens et services.

En vertu d'un décret émis le 18 mai 2011 concernant l'approbation du tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2009 et d'une Entente sur l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour l'année 2009 ainsi que les critères de distribution applicables, la Société a inscrit, au 31 mars 2011, un solde à recevoir de 54 572 325 \$ (2010 : 49 678 000 \$). Des compensations totalisant 51 297 986 \$ (2010 : 46 624 000 \$) ont été inscrites comme dues aux organismes municipaux.

6. PRÊT

	2011	2010
Prêt	400 000 \$	- \$

Prêt sans intérêt les deux années civiles suivant le déboursement du prêt et au taux directeur de la Banque du Canada majoré de 1,5 % à compter de la date du deuxième anniversaire du prêt. Le prêt est remboursable au plus tard à la date du troisième anniversaire du déboursement du prêt.

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2011	2010
Obligations canadiennes 1,5 % à 6 % (2010 : 1,25 % à 10,2 %) et échéant à diverses dates jusqu'en juin 2017.	64 968 592 \$	44 388 585 \$

Au 31 mars 2011, la juste valeur marchande des placements à long terme s'établit à 65 058 577 \$ (2010 : 44 228 749 \$).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 17 641 \$ de mobilier et équipements, 62 949 \$ d'équipements informatiques et pour 47 625 \$ d'améliorations locatives. Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 620 \$ de mobilier et équipements, 41 707 \$ d'améliorations locatives et 184 237 \$ d'équipements informatiques.

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail internet pour la gestion des matières résiduelles.

	2011			2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	572 210 \$	(482 776)\$	89 434 \$	555 189 \$	(451 981)\$	103 208 \$
Équipements informatiques	386 506	(231 247)	155 259	507 794	(344 041)	163 753
Améliorations locatives	367 302	(117 179)	250 123	361 383	(74 324)	287 059
Logiciels	176 746	(174 413)	2 333	176 746	(153 245)	23 501
Développement informatique	677 775	(459 510)	218 265	677 775	(381 050)	296 725
	2 180 539	(1 465 125)	715 414	2 278 887	(1 404 641)	874 246
Moins: Financement externe	(297 074)	110 086	(186 988)	(306 738)	62 477	(244 261)
	1 883 465 \$	(1 355 039)\$	528 426 \$	1 972 149 \$	(1 342 164)\$	629 985 \$

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2011	2010
Fournisseurs et frais courus	1 185 454 \$	2 816 540 \$
Contributions non remboursables – programmes des pneus	1 320 448	1 964 963
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	154 719	119 065
Traitements et avantages sociaux	757 375	695 019
Dépôt sur contrat	30 568	3 000
	3 448 564 \$	5 598 587 \$

10. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 360 000 \$ en subventions du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du *Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles* dont un montant de 120 000 \$ a été octroyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au cours de l'exercice précédent. Au 31 mars 2011, les montants utilisés à ce titre totalisent 9 280 000 \$ (2010: 9 240 000 \$).

Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale

En vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 \$ pour la mise en œuvre du *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles*. Au cours du présent exercice, les montants utilisés ont été de 225 287 \$ (2010: 130 943 \$) dont 157 209 \$ (2010: 86 150 \$) provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total investi est de 4 778 763 \$ (2010: 4 553 476 \$), dont 2 190 163 \$ (2010: 2 032 954 \$) provenant de la subvention du gouvernement. Le *Programme* s'est terminé le 31 mars 2009.

Détail des transferts du gouvernement du Québec reportés

	2011	2010
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	80 000 \$	120 000 \$
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	83 513	240 722
	163 513 \$	360 722 \$

11. SOMMES REMBOURSABLES EN VERTU DES ENTENTES SUR LA CONSIGNATION

	2011	2010
Sommes remboursables à Boissons Gazeuses Environnement	5 151 417 \$	5 330 462 \$
Sommes remboursables aux brasseurs	3 349 441	1 295 627
	8 500 858 \$	6 626 089 \$

Le solde inclut une somme de 7 399 737 \$ (2010: - \$) qui devra être investie par l'industrie en information, sensibilisation et éducation, ainsi qu'en amélioration du système de consignation selon les ententes sur la consignation (note 13).

12. PRODUITS REPORTÉS DE PROGRAMMES

	2011	2010
Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois		
Aide financière reportée du gouvernement du Québec	1 448 011 \$	815 560 \$
Aide financière reportée d'organismes externes	427 602	280 560
Règlement sur la compensation pour les services municipaux		
Produits reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	1 081 416	22 696
	2 957 029 \$	1 118 816 \$

13. PRODUITS REPORTÉS SUR CONSIGNATION

En vertu des nouvelles ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, effectives au 1^{er} janvier 2011, une somme représentant 75 % des produits reportés sur la consignation au 31 mars 2011 sera transférée à l'industrie et devra être investie par celle-ci en information, sensibilisation et éducation, ainsi qu'en amélioration du système de consignation.

	2011	2010
À court terme		
Produits reportés au 31 mars avant redistribution	9 866 316 \$	- \$
Moins: Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation (note 11)	(7 399 737)	-
Produits reportés sur consignation	2 466 579 \$	- \$
À long terme		
Produits reportés sur consignation	- \$	6 976 258 \$

14. PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION

	2011	2010
Pour le remboursement de consignes	6 838 438 \$	6 523 915 \$
Pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	2 201 574	2 159 699
	9 040 012 \$	8 683 614 \$

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 268 058 \$ (2010 : 215 254 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les taux de cotisation pour le RREGOP, RRPE et RRAS ont été respectivement de 8,19 %, 10,54 % et 10,54 % de la masse cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2010 et de 8,69 %, 11,54 % et 11,54 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. VARIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION

	2011	2010
Créances à recevoir	204 038 \$	(1 391 530) \$
À recevoir des organismes de financement agréés	(4 894 325)	(5 970 371)
Frais payés d'avance	23 039	7 380
Charges à payer et frais courus	(2 150 023)	1 415 698
Sommes dues aux organismes municipaux	4 673 986	3 936 475
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(197 209)	(6 150)
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	1 874 769	1 814 589
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus	5 444 066	1 743 811
Produits reportés sur consignation	(4 509 679)	3 175 622
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation	356 398	314 854
Produits reportés de programmes	1 838 213	1 118 816
	2 663 273 \$	6 159 194 \$

18. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. L'entente actuelle relativement aux locaux de Montréal se termine le 31 octobre 2017 et une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans est prévue. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

La dépense de loyer de l'exercice clos le 31 mars 2011 s'élève à 501 130 \$ (2010 : 494 835 \$) relativement aux locaux administratifs de la Société. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2012	491 190 \$
2013	375 000
2014	399 583
2015	434 000
Années subséquentes	1 121 167
	2 820 940 \$

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2011.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

ANNEXE 1 - PRODUITS NETS LIÉS AU DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS

	2011	2010
Produits liés au droit environnemental sur les pneus	17 643 753 \$	21 124 902 \$
Frais d'administration sur la perception du droit	(346 733)	(348 061)
	17 297 020 \$	20 776 841 \$

ANNEXE 2 - PRODUITS NETS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2011	2010
Boissons gazeuses et autres		
Quote-part de l'excédent des opérations	1 882 060 \$	1 561 529 \$
Redevances et autres produits	545 040	568 055
Virement de sommes remboursables	6 261 070	-
Autres consignes - nets	715 370	493 001
	9 403 540	2 622 585
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	38 977 594	36 763 654
Remboursements de consignes	(30 795 360)	(26 648 499)
Primes d'encouragement à la récupération	(5 839 897)	(5 007 490)
	2 342 337	5 107 665
Montant remboursable aux brasseurs	(2 006 147)	(4 486 763)
Quote-part de l'excédent des opérations	336 190	620 902
Redevances	293 067	269 381
Incitatifs à la récupération	1 620 434	2 444 273
Frais de gestion récupérés	952 494	516 368
Autres produits	148 921	249 843
	3 351 106	4 100 767
Total avant produits reportés sur consignation	12 754 646	6 723 352
Produits reportés sur consignation	(2 890 051)	(3 175 625)
	9 864 595 \$	3 547 727 \$

ANNEXE 3 - PRODUITS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

	2011	2010
Valorisation des contenants de peinture	189 363 \$	189 768 \$
Valorisation des huiles usagées	363 155	292 323
	552 518 \$	482 091 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

ANNEXE 4 - CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE

	2011	2010
Transport et entreposage	10 614 174 \$	9 820 762 \$
Vidage des sites	1 694 774	5 778 865
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	3 686 433	3 795 330
	15 995 381 \$	19 394 957 \$

ANNEXE 5 - COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	2011	2010
Projets pilotes et expérimentation	602 618 \$	828 105 \$
Frais généraux directs	156 536	385 284
	759 154 \$	1 213 389 \$

ANNEXE 6 - FONCTIONNEMENT

	2011	2010
Loyers, taxes et assurances	542 750 \$	529 612 \$
Honoraires professionnels et services contractuels	249 031	568 868
Honoraires de gestion de portefeuille	155 560	141 188
Courrier et télécommunications	133 216	122 954
Déplacements	198 050	152 877
Autoroute de l'information	55 271	124 454
Locations, entretien et réparations d'équipements	83 061	70 091
Fournitures et frais divers	57 420	60 021
Représentation, réunions et conférences	80 291	85 120
Formation et perfectionnement	66 748	54 321
Abonnements, documentation et cotisations	33 578	22 111
Amortissement des immobilisations corporelles	237 452	256 661
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	47 714	6 335
	1 940 142 \$	2 194 613 \$

ISBN (imprimé) : 978-2-550-62576-6

ISBN (PDF) : 978-2-550-62278-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

La version électronique de ce document est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC à www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié FSC et Éco-Logo, désencré par un procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz.





SIÈGE SOCIAL

420, boul. Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4
Téléphone : 418 643-0394
Télécopieur : 418 643-6507

LIGNE INFO-RECYC

1-800-807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)

BUREAU DE MONTRÉAL

141, av. du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6542

WWW.RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA

info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC

Québec

